

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

**- PROCÈS-VERBAL -**

**Monsieur le Président** ouvre la séance. Il procède à l'appel des élus et fait lecture des pouvoirs.

**Présents :**

Luc BOUARD, Anne AUBIN-SICARD, Laurent FAVREAU, Annabelle PILLENIÈRE, Manuel GUIBERT, Alexandra GABORIAU, Françoise RAYNAUD, Patrice GABORIT, Frédérique PÉPIN, Bernard QUENAULT, Isabelle CAMAND, Angélique PASQUEREAU, Yannick DAVID, Malik ABDALLAH Maximilien SCHNEL Christine RAMBAUD-BOSSARD, Pierre LEFEBVRE, Sophie MONTALÉTANG, Patrick DURAND, François GILET, Cécile DREURE, Jacques BESSEAU, Nathalie GOSSELIN, David BÉLY, Christine RAMPILLON, Marie-Claude MOREAU, Angie LEBOEUF, Jacky GODARD, Gisèle SEWERYN, Pascal THIBAUT, Thierry GANACHAUD, Florence LEMAIRE, Guy BATIOU, Martine CHANTECAILLE, Stéphane IBARRA, Nicolas HÉLARY, Pierre CASSARD.

**Pouvoirs :**

- Michelle GRELLIER	pouvoir à Isabelle CAMAND
- Dominique BOISSEAU-RAPITEAU	pouvoir à Patrick DURAND
- Alexandra GABORIAU	pouvoir à Thierry GANACHAUD
- Sylvie DURAND	pouvoir à Luc BOUARD
- Sébastien ALLAIN	pouvoir à Frédérique PÉPIN
- Patricia LEJEUNE	pouvoir à Anne AUBIN-SICARD
- Philippe PORTÉ	pouvoir à Bernard QUENAULT

**Absents :**

Christophe HERMOUET, Laurence BEAUPEU

**Secrétaire de séance :** Christine RAMBAUD-BOSSARD

=====  
**Monsieur le Président** appelle aux remarques concernant le procès-verbal du 26 septembre 2024.

**Après vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Président :** « Comme je l'ai fait en Conseil municipal, je vous demanderai d'être attentifs concernant les conflits d'intérêts. Je rappelle en effet que tous les élus ont transmis une fiche de renseignement en début de mandat afin d'identifier d'éventuels conflits d'intérêts. Or, comme ces fiches doivent être mises à jour annuellement, et que nous ne le faisons pas jusqu'à présent, la Chambre régionale des comptes nous a recommandé une correction des pratiques. Cette fiche vous sera donc transmise prochainement. Nous vous remercions de bien vouloir la compléter, tant pour vous que pour les membres de votre famille directe, et de nous la retourner datée et signée. D'autre part, je vous informe que notre Directeur général adjoint des Ressources est en arrêt de travail depuis plus d'un an. Conformément aux dispositions de l'article L544-1 du Code général de la fonction publique, j'ai décidé de mettre fin au détachement de Monsieur Régis ROUSSEL sur l'emploi fonctionnel

de Directeur général adjoint mutualisé Ville et Agglomération de La Roche-sur-Yon, responsable du pôle Gestion-ressource, occupé par celui-ci depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019. Cette fin de détachement fait suite à un entretien préalable qui s'est déroulé – et même très bien déroulé – le 28 octobre 2024. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, elle sera effective le premier jour du troisième mois qui suit cette information, soit le 1<sup>er</sup> février 2025. Comme je le lui ai dit, je souhaite à Monsieur ROUSSEL de se remettre sur pied le plus vite possible et d'être en forme pour attaquer d'autres fonctions.

Par ailleurs, sachez qu'il n'y aura pas de présentation du Débat d'orientation budgétaire (DOB) aujourd'hui, et que nous avons décidé de le reporter au début de l'année 2025 compte tenu des incertitudes liées à la loi de Finances 2025. Le vote du budget aura donc lieu en février, ce qui nous laissera le temps de nous adapter à ce que l'Etat aura décidé de faire de nous sur le plan financier. Enfin, je vous informe que la prochaine séance du Conseil d'agglomération aura lieu le jeudi 19 décembre 2024 à 18 heures. »

**Monsieur le Président** annonce l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

### 1. Plan d'actions du Projet alimentaire territorial

**Laurent FAVREAU** : L'élaboration du PAT (Projet alimentaire territorial) est issue de la fiche action 48 du PCAET. L'étude de ce dossier a commencé en 2021 par un diagnostic partagé, puis par des ateliers de concertation avec la société civile en 2024. Le plan d'actions est dorénavant finalisé. Il est proposé au Conseil de l'approuver.

**Guy BATIOU** : « Nous sommes bien d'accord, l'alimentation ne se résume pas à ce qu'on met dans l'assiette, de la fourchette à la fourche, mais de la fourche à la fourchette. Nous avons donc participé à ce PAT et à la plupart des réunions, et je remercie sincèrement les agents des services pour le contact, le suivi et l'organisation de ces trois années car cela n'est pas facile. Toutes les actions proposées ici sont intéressantes et doivent absolument être menées. Nous les avons toutes passées en revue et toutes ont été proposées autour des ateliers. Cela étant, il reste quand même des craintes, et nous estimons que ce PAT ne répond pas au niveau nécessaire à ce qu'il se passe aujourd'hui dans le monde agricole. D'ailleurs, le contexte de tension actuel le montre bien. Comment ne pas comprendre et ne pas partager l'inquiétude des agriculteurs, notamment face au Mercosur et aux événements climatiques récents, qui sont une menace réelle et vitale pour eux ? C'est à ce niveau, y compris au niveau des collectivités locales, que nous avons tous notre rôle à jouer. Nous savons bien qu'il faut payer les producteurs au juste prix – d'autant que nous recherchons des productions bio –, et que ceux qui font cette démarche ont accepté de payer ce surcoût par rapport à l'équivalent qui n'y était pas. Ce juste équilibre doit être recherché, mais nous savons aussi que la course à la rentabilité, surtout de la part des intermédiaires, et la pression mise sur l'agriculture ont conduit à mondialiser les productions et à multiplier les intrants. Or, cela nous revient aujourd'hui en boomerang avec des agricultures étrangères qui poussent le système au bout, au mépris de ce que vous notez vous-même dans la délibération, de « la santé publique et des enjeux environnementaux ». Malgré tous les efforts faits par les agriculteurs et par les gens qui suivent les produits alimentaires, on se retrouve aujourd'hui dans une impasse avec ces produits qui viennent de l'extérieur et qui sont beaucoup plus dangereux. Tout le monde le constate et le dit. C'est pourquoi ce PAT pourrait répondre en partie à ces questions.

Tout d'abord, il y a peut-être une certaine précipitation, puisque nous risquons de perdre le label si nous n'allions pas vite avant 2025. Par conséquent, je ne sais pas si ces actions à court terme ont été choisies rapidement pour répondre à cette échéance. Concernant les restaurations collectives, beaucoup d'actions proposées sont absolument nécessaires et très intéressantes, en particulier en matière d'éducation et de formation. Mais pour répondre au fond, il y a peu de choses dans ce PAT pour le moment sur un système cohérent et une filière de production locale. Pourtant, des outils juridiques existent, et certains territoires s'approvisionnent localement via un label ad hoc pour les marchés publics. De même, certaines terres peuvent être préemptées pour installer des agriculteurs et des maraichers, ou encore d'autres producteurs, et le conditionnement de production locale est plus facilement utilisable en restauration collective (légumeries, conserveries). Bref, certaines communes ont mené des actions très volontaristes sur ces sujets. Or, l'incitation à l'installation des producteurs locaux ou la réservation de terres agricoles restent assez vagues et assez peu concrétisées dans ce PAT. Par exemple, les éleveurs de viande bovine ont récemment été soutenus – et il le fallait absolument – mais ce n'est pas ce qui manque aujourd'hui sur notre territoire. Nous l'avons dit plusieurs fois en Commission d'appel d'offres. Ce sont pourtant ces axes engagés rapidement qui donneraient une réponse à nos agriculteurs, et par conséquent, à la population. Plus fondamentalement et de manière plus politique, vous indiquez « promouvoir une alimentation saine, durable et de qualité ». Or, seulement deux mentions de l'agriculture bio sont inscrites, et encore, pour des actions en direction des

consommateurs et à moyen terme, alors que les preuves de bénéfice pour la santé se multiplient, comme il en est de même pour l'environnement et l'eau sur notre territoire. D'ailleurs, nous n'arrivons même pas à trouver à nous fournir localement au regard de ce qu'exigent les dernières lois pour les collectivités et les restaurations publiques.

Pour en revenir à la crise agricole et au Mercosur, le meilleur moyen n'est-il pas justement de rechercher au plus vite ce niveau de qualité bio ou proche du bio à la production et à l'achat ? Cela bloquerait de fait les importations de l'agriculture chimique extérieure et étrangère, et assurerait des débouchés aux producteurs locaux qui s'y engagent et qui seraient soutenus. C'est peut-être un projet écologiste, mais c'est quand même le moment de le rappeler dans le contexte actuel. De plus, cela aurait des avantages annexes essentiels. J'en veux pour exemple la commission PLUi animée par Monsieur GANACHAUD, durant laquelle nous avons longuement débattu la dernière fois de la bande de non traitement des terres agricoles, avec la demande de certains de voir reporter cette bande sur les territoires riverains, et non pas sur les terres agricoles. Si nous avons des productions autour de nos communes d'agglomération qui utilisaient moins d'intrants chimiques, ce débat deviendrait caduque de fait, par une production de proximité et sans risques. Nous voyons donc que ces propositions ont tout un tas d'avantages. Quoi qu'il en soit, je pense vraiment qu'il va falloir oser le changement pour l'intérêt commun. Nous voyons bien le contexte dans lequel se trouvent à la fois les gens qui souhaitent avoir des produits de qualité et les producteurs qui vont souffrir de plus en plus. Nous avons tous intérêts à défendre l'avenir d'une agriculture vivrière, et donc plus locale. C'est pour cela qu'il ne faut pas attendre, et qu'il faut agir plus fondamentalement et plus rapidement que ce qui nous est proposé aujourd'hui. »

**Nicolas HÉLARY** : « Vous l'avez rappelé, il y a plusieurs enjeux dans un PAT, et le majeur d'entre eux est certainement celui d'assurer une alimentation locale à la population. C'est en effet un enjeu majeur, puisque la plupart de la consommation d'aujourd'hui se fait en grande surface. Or, il y a environ trois jours de stocks en grandes surfaces, ce qui signifie qu'il y aurait un gros problème d'approvisionnement pour alimenter la population en cas de grèves – sans compter les problèmes d'insécurité. Par conséquent, le fait d'avoir une production locale et d'être en capacité de donner à manger à la population en cas de crise majeure est certainement un des enjeux primordiaux de notre territoire. Deuxièmement, c'est aussi un enjeu de santé publique et de qualité des aliments, ainsi qu'un enjeu environnemental. Enfin, c'est aussi un enjeu de soutien à la filière agricole qui est actuellement en difficulté. Au vu de ces trois enjeux, nous pouvions donc nous attendre à un PAT extrêmement volontariste, avec beaucoup d'actions et une réelle volonté d'y répondre, mais nous arrivons finalement à un document relativement faible.

S'il n'y a objectivement rien de problématique, puisque les mesures qu'il contient sont très intéressantes, nous ne sommes pas sur un document volontariste, mais plutôt sur un document assez timide au regard des enjeux absolument majeurs. Par exemple, on aurait pu imaginer être volontariste sur l'utilisation des espaces verts des communes, pour faire de la production agricole et ouverte à la population. On aurait pu imaginer la possibilité d'avoir une conserverie locale qui transforme ce qui est produit localement en été, pour être conservé en hiver et alimenter ensuite les cantines scolaires. On aurait pu imaginer aussi d'être beaucoup plus volontariste sur la question de la loi EGalim pour avoir plus de 20 % de bio dans nos communes. Le rapport au bio est en effet très peu cité dans ce plan, voire quasiment pas. La seule chose qui est présentée dans ce document en soutien à la filière bio est en effet un défi citoyen pour une dizaine de foyers, ce qui est très limité au regard de l'enjeu de santé publique et l'enjeu environnemental. Enfin, on aurait également pu imaginer la mise en place de selfs dans les cantines scolaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Bref, nous avons beaucoup de choses sur lesquelles réfléchir, qui ont certes été avancées dans le cadre des discussions, mais nous nous retrouvons finalement avec un document assez faible au regard des enjeux. »

**Laurent FAVREAU** : « Je pense que nous n'avons pas la même vision politique des choses. Vous avez la vôtre, nous avons la nôtre, et la mienne est partagée par un certain nombre de mes collègues. Je crois que je n'arriverai jamais à vous faire comprendre que faire croire aux gens que l'agriculture bio sauvera la planète est déjà se tirer une balle dans le pied. De même, le fait de dire que l'agriculture conventionnelle produit de la m\*\*\* me hérissé le poil. S'agissant du bio, je vous rappellerai simplement que tout le monde courait dans les magasins de producteurs pendant la Covid, et que tous ces magasins sont actuellement en train de manger la valise depuis qu'il n'y a plus de Covid. Par conséquent, notre démarche est de proposer une complémentarité des agricultures, ce que vous ne savez pas faire apparemment. L'idée est en effet de proposer ce qui est le plus adapté à l'ensemble des consommateurs, d'autant qu'ils ne veulent pas tous manger du bio. Ils veulent manger du durable et du sain, et je suis désolé, mais c'est exactement ce que je produis sur mon exploitation. Ce n'est pas du bio. Donc rêver que le bio réussira à solutionner tous nos problèmes de santé est grave. Cela voudrait dire que nous serions tout morts aujourd'hui, puisque le bio ne représente finalement pas grand-chose dans les paniers de nos concitoyens français. Quant aux tensions, il y en a toujours eu, et elles ne sont pas forcément redescendues pendant la montée du bio. Bien entendu, je suis là aussi pour soutenir

cette agriculture, mais je n'en fais pas qu'un seul cheval de bataille car il existe toutes formes d'agricultures avec des circuits courts et des circuits longs. Bref, dire que le bio sauvera le monde est une erreur fondamentale, mais chacun croira ce qu'il veut.

S'agissant des cinq actions que nous avons identifiées à court terme, ce sont celles qui nous ont été demandées par les producteurs. Nous venons donc coller à la réalité en étant pragmatiques, puisque les producteurs nous ont demandé d'être mieux identifiés, de mieux faire connaître ce qu'ils ont dans leurs fermes et d'apporter leurs connaissances auprès des cuisiniers. Ce sont donc ces actions que nous avons décidé de développer en premier, puisque ce sont apparemment les plus rapides et les plus efficaces, et qu'elles répondent à un maximum d'enjeux. Il ne s'agit donc pas d'une ambition politique, mais d'une action pragmatique.

Concernant les terres agricoles, j'aimerais bien que vous assistiez aux réunions de la Safer car vous ne devez pas connaître les règles d'attribution. On ne fait pas ce qu'on veut. Il n'y a pas que le bio, et d'autres d'agriculteurs ont aussi le droit d'avoir accès à la terre pour leurs projets.

Au final, nous avons donc construit un plan avec nos producteurs et nos associations, et il s'agit là d'un pas de démarrage. Certes, nous aurions pu continuer à faire des réunions et des réunions, mais il a bien fallu que nous propositions des choses. D'autre part, je rappelle que les services ont travaillé en cohérence avec les territoires départementaux, puisque l'Agglomération a son propre PAT et que la moitié des communautés de communes ont aussi le leur. Nous allons donc aussi travailler de manière plus pragmatique auprès des intercommunalités. D'ailleurs, on m'a demandé de témoigner à Montpellier au mois de décembre pour expliquer comment la Vendée a réussi à s'organiser autour de ses territoires pour proposer un accompagnement auprès des collectivités, de sorte à travailler justement sur la loi EGalim, sur l'aspect signalétique ou encore sur les marchés publics. Je pense donc que nous ne sommes pas dans le faux, et que devons certainement être sur la bonne voie si nous sommes appelés à témoigner. »

**Guy BATIOU** : « Nous ne sommes pas d'accord sur tout et il n'y a rien de nouveau. C'est même plutôt salubre. Il est très compliqué de débattre lorsqu'on entend dire « vous faites de la m\*\*\* ». Le nom que je porte signe mes origines, et je ne vois pas pourquoi j'insulterais la moitié de ma famille. C'est absurde. C'est totalement absurde. Donc nous n'en sommes vraiment pas là. Je ne sais pas si le bio sauvera le monde, mais l'agriculture chimique que nous sommes en train d'importer va le tuer, et ça, j'en suis sûr. »

**Laurent FAVREAU** : « Heureusement que le chimique est là, sans quoi la population mourrait de faim. Il ne faut pas non plus se moquer du monde. »

**Monsieur le Président** : « C'est un débat sans fin car nous n'aurions pas pu nourrir la population d'après-guerre sans cette agriculture que certains fustigent. De plus, l'espérance de vie de la population a quand même très largement augmenté, même avec cette agriculture. Je suis d'ailleurs bien placé pour le savoir, puisque j'étais agriculteur pendant ces années, et qu'il n'y a pas eu que des bonnes choses de faites dans les années 80-90. J'en ai été le premier coupable, mais on nous apprenait à faire de telle et telle façon. Tout le monde était donc un peu responsable et j'en prends ma part. Nier les efforts qui ont été faits par l'agriculture intensive depuis 20 ans n'est pas tout à fait la même chose. Il est évident que rien n'est parfait et qu'il faut limiter les intrants au maximum, et nous en sommes tous d'accord. En revanche, l'agriculture biologique, telle qu'elle est développée aujourd'hui, est incapable de nourrir la population mondiale. Nous le savons très bien. Nous avons tous notre avis sur le sujet, et nous pouvons partager le fait que l'agriculture intensive ne soit pas une bonne chose, mais elle est absolument nécessaire. Cela étant, il y a quand même beaucoup de travail de fait, et c'est bien ce qui est le plus important. »

**Stéphane IBARRA** : « Je ne relancerai pas le débat sur les agricultures, puisqu'elles ont toutes leur place selon moi. En revanche, sur le fait de nourrir toute la population, il y a quand même un point qui n'est pas très développé dans ce plan, et qui concerne toutes les agricultures, c'est celui du gaspillage alimentaire. Ce n'est pas le tout de produire, il faut aussi que les modes d'organisation et de distribution fassent en sorte qu'il n'y ait pas de gaspillage. Bref, je trouve que ce volet n'est pas extrêmement développé dans le PAT qui nous est proposé aujourd'hui.

**Laurent FAVREAU** : « Comme beaucoup de choses ont déjà été faites à travers Trivalis et les cantines, nous n'avons pas jugé nécessaire de mettre une action ciblée sur ce sujet. Cependant, il n'empêche que nous devons continuer à faire passer le message du gaspillage alimentaire, j'en suis complètement d'accord. De plus, sachez que nous allons travailler avec les intercommunalités sur une future organisation, qui permettrait d'accompagner l'ensemble des communes sur la loi EGalim, sur les différents outils de commande publique et sur choix des délégataires à l'échelle départementale. Nous

amirions en effet que ce qui est fait dans les intercommunalités rejailissent aussi sur les plus petites dans les prochaines années. D'ailleurs, nous pensions appeler cette structure Vendée alimentation, puisqu'elle accompagnerait l'ensemble des territoires en termes de bonnes pratiques liées à l'alimentation. »

**Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.**

**6 Abstentions** : Madame Marie-Claude MOREAU, Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

## **2. Tarifs 2025 - Redevances d'assainissement collectif**

**Anne AUBIN-SICARD** : La Roche-sur-Yon Agglomération a la compétence assainissement collectif (collecte et traitement des eaux usées). Elle gère ainsi les réseaux d'eaux usées ainsi que les 29 stations d'épuration du territoire. Ainsi, il est proposé au Conseil d'approuver l'application de la tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Question adoptée à la majorité par 38 voix pour.**

**5 Contre** : Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

## **3. Tarifs des redevances d'assainissement non collectif**

**Anne AUBIN-SICARD** : La compétence en matière d'assainissement non collectif a été mise en place par la Communauté de communes du Pays Yonnais le 19 juin 2000, puis, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé par délibération du Conseil communautaire du 3 octobre 2005. Celui-ci fonctionne avec un budget annexe, équilibré par des redevances en contrepartie du service rendu. Il est donc proposé au Conseil de fixer les tarifs à compter de l'année 2025.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

## **4. Adhésion au contrat collectif de prévoyance proposé par le Centre de gestion de la Vendée**

**Jacky GODARD** : Il est proposé au Conseil d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de La Roche-sur-Yon Agglomération.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

## **5. Approbation d'une convention de maîtrise foncière et d'avenants entre l'Etablissement public foncier de la Vendée, la commune de Dompierre-sur-Yon, la commune de Venansault et La Roche-sur-Yon agglomération**

**Thierry GANACHAUD** : Le Conseil communautaire est appelé à approuver la convention de maîtrise foncière établie entre l'EPF de la Vendée, la commune de Dompierre-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération, pour les secteurs de la Braconnière et de la Prévoisière.

Il est également appelé à approuver l'avenant n° 2 pour le secteur de la rue de Saint André, ainsi que l'avenant n° 4 pour les secteurs des rues du Stade et de l'Ouche Cornue, relatifs aux conventions de maîtrise foncière établies entre l'EPF de la Vendée, la commune de Venansault et La Roche-sur-Yon Agglomération, afin de prolonger leur durée, et de modifier les modalités financières.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

## **6. Droit de préemption urbain - Modification n° 8 des modalités d'application**

**Thierry GANACHAUD** : Par délibération n°14 du 6 juillet 2021, La Roche-sur-Yon Agglomération est devenue compétente en matière d'élaboration de Plan local d'urbanisme intercommunal, ce qui a entraîné le transfert de la compétence du droit de préemption urbain. Le champ d'application du droit de préemption urbain doit être modifié suite à l'approbation de l'avenant n° 1 de portage foncier du secteur Gabory à La Roche-sur-Yon (Bourg-sous-La Roche), et la convention d'étude de maîtrise foncière pour les secteurs de la Braconnière et de la Prévoisière, commune de Dompierre-sur-Yon. Il est donc proposé au Conseil d'approuver cette modification.

*Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.*

**7. Fonds de concours pour la commune de Dompierre-sur-Yon - Construction d'un terrain synthétique**

**Manuel GUIBERT** : Le pacte fiscal et financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres. Il est ainsi proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Dompierre-sur-Yon un fonds de concours d'un montant total de 326 571 euros au titre des enveloppes de base et additionnelle, pour la construction d'un terrain synthétique (250 000 euros d'enveloppe de base et 76 571 euros d'enveloppe additionnelle).

*Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.*

**8. Fonds de concours pour la commune de Thorigny - Rénovation et restructuration de la mairie et de la médiathèque**

**Manuel GUIBERT** : Le pacte fiscal et financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres. Il est ainsi proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Thorigny un fonds de concours d'un montant de 196 170,34 euros, au titre des enveloppes de base et additionnelle pour la rénovation et la restructuration de la mairie et de la médiathèque (152 523,34 euros d'enveloppe de base et 43 647 euros d'enveloppe additionnelle).

*Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.*

**9. Groupement de commandes - Fourniture d'équipements de sécurité informatique et prestations de services associées**

**Manuel GUIBERT** : Le Conseil est appelé à approuver la constitution d'un groupement de commandes avec la ville de La Roche-sur-Yon et le CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération en vue du renouvellement du marché de fourniture d'équipements de sécurité informatique.

*Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.*

**10. Souscription des différents contrats d'assurances - Avenant à la convention de groupement de commandes - Autorisation de signature des marchés**

**Manuel GUIBERT** : Il est proposé au Conseil :

- D'une part, d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes avec la ville de La Roche-sur-Yon pour le renouvellement des contrats d'assurances, ceux-ci arrivant à échéance le 31 décembre 2024 ;
- Et, d'autre part, de prendre acte de l'attribution des marchés par la commission d'appel d'offres.

*Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.*

**11. Marché public - Autorisation de signature d'avenant**

**Manuel GUIBERT** : La présente délibération a pour objet l'autorisation de signature de l'avenant au marché suivant :

- **Marché A22032 - Accueil du public, gestions des flux et entretien dans les déchèteries de La Roche-sur-Yon agglomération.**

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

**12. Demande de subvention pour le financement du poste de chargé de mission « Contrat pour la réussite de la transition écologique » (CRTE) - Exercices 2024-2025-2026**

**Manuel GUIBERT** : L'Agglomération souhaite solliciter la Préfecture dans le cadre du Fonds Vert pour le financement du poste de Responsable du service Recherche et gestion de financement qui est chargé d'animer le contrat pour la Réussite de la transition écologique.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

**13. Acquisition des parts de la ville de la Roche-sur-Yon par l'agglomération de la Roche-sur-Yon dans le capital de la SAEML Oryon - Modalités de versement de la participation**

**Anne AUBIN-SICARD** : Il est demandé au Conseil d'approuver, dans le cadre de la cession de parts sociales de la SAEML Oryon de la Ville vers l'Agglomération de La Roche-sur-Yon, le versement de la participation de 5 060 000 euros sur deux exercices budgétaires, soit 2024 et 2025.

**Question adoptée à l'unanimité par 36 voix pour.**

**Ne prennent pas part au vote** : Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Yannick DAVID, Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Thierry GANACHAUD, Monsieur Manuel GUIBERT, Madame Françoise RAYNAUD et Madame Angie LEBOEUF.

**14. Schéma de mutualisation - Prestation d'instruction des autorisations de droit des sols - Commune d'Aubigny-les Clouzeaux - Adaptation des modalités de facturation de la prestation**

**Manuel GUIBERT** : Par courrier du 20 décembre 2023, la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux a demandé l'évolution de son niveau de prestation au 1<sup>er</sup> janvier 2024. En effet, dans le cadre d'un recrutement, la commune a souhaité reprendre l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme hormis pour les dossiers situés en zone d'activités économiques et en zone agricole, pour lesquels elle continuera à bénéficier d'une instruction de la part du service intercommunal. Considérant la réduction du nombre de dossiers confiés au service intercommunal, il est proposé au Conseil d'approuver l'adaptation des modalités de facturation de cette prestation.

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.**

**15. Contrat de ville - Engagement quartiers 2030 - Avenant n°2**

**Nathalie GOSSELIN** : Afin de poursuivre le déploiement de ses actions en faveur des quartiers prioritaires, Vendée Habitat a sollicité l'Agglomération et la Ville par courrier du 25 juillet 2024 afin d'être intégré, par voie d'avenant, en qualité de signataire au Contrat de Ville 2024-2030. Il est proposé au Conseil d'approuver cette intégration.

**Guy BATIOU** : « Quel est l'intérêt pour Vendée Habitat d'intégrer ce contrat, vu son arrivée tardive, et que pouvons-nous attendre de son adhésion à ce programme pour les populations, et en particulier pour les bénéficiaires de logements sociaux ? »

**Nathalie GOSSELIN** : « Nous nous permettons justement d'interpeller Vendée Habitat pour qu'il travaille sur la qualité de service et l'amélioration de la qualité de vie urbaine au sein des quartiers prioritaires. Il s'agit également pour Vendée Habitat d'être moteur pour proposer des actions en matière de sécurité et de Gestion urbaine de proximité (GUSP), ce qui signifie que nous travaillerons désormais de concert avec cette structure. »

**Question adoptée à la majorité par 42 voix pour.**

**Ne prend pas part au vote** : Madame Christine Rambaud-Bossard.



**16. Bilan 2023 Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) et ajustements de la grille de cotation**

**Pierre LEFEBVRE** : Suite à la Conférence intercommunale du logement (CIL) du 1<sup>er</sup> octobre 2024, il est proposé au Conseil d'agglomération de donner son avis sur le bilan 2023 du PPGID et d'approuver les ajustements de la grille de cotation.

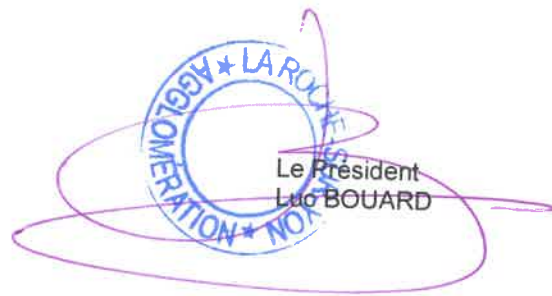
**Question adoptée à la majorité par 38 voix pour.**

**5 Contre** : Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

**Monsieur le Président** rend compte des décisions prises en application des dispositions de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 19 heures.

Le secrétaire,  
Christine RAMBAUD-BOSSARD



Le Président  
Luc BOUARD